

Mécanisme de reconversion de Krôcôs en Euros selon la « Règle du jeu » du Krôcô

Extraits de la « Règle du Jeu » :

Les prestataires pourront utiliser les Krôcôs encaissés comme bon leur semble, dans le respect de l'esprit de la Charte : rémunération de leurs propres fournisseurs-prestataires acceptant le Krôcô, versement de primes ou fractions de salaires à leurs employés, offre de Krôcôs à leurs clients lors d'opérations promotionnelles, ...

Si les prestataires se trouvent être excédentaires en Krôcôs qu'ils n'ont pas pu utiliser, ils pourront les échanger auprès de l'association contre des Euros à la valeur nominale de un Euro pour un Krôcô. Toutefois il sera prélevé chaque trimestre une participation aux frais de gestion sur les Krôcôs retournés. Cette participation sera calculée selon un barème progressif :

<i>Krôcôs retournés dans le trimestre</i>	<i>participation aux frais de gestion (arrondis à l'Euro entier supérieur)</i>
<i>Jusqu'à 100 Kô</i>	<i>3 %</i>
<i>De 101 à 200 Kô</i>	<i>4 %</i>
<i>À partir de 201 Kô</i>	<i>5 %</i>

Les bénévoles de l'association proposeront un examen de leur situation aux prestataires qui seraient amenés à retourner des sommes importantes en Krôcôs pour échange en Euros, signe que le principe d'économie circulaire n'est pas efficient dans leur cas particulier. Seront alors étudiés avec eux les moyens d'améliorer la situation.

En clair, le Krôcô ayant été lancé le 23 mars 2018, nous considérerons que le premier trimestre se terminera le 30 juin. Toutes les opérations de reconversion seront alors comptabilisées, ce qui permettra de connaître le montant exact de la « participation aux frais de gestion » au titre de ce trimestre. Celle-ci sera retenue sur la première opération de reconversion du trimestre suivant.

Exemples :

<i>Date</i>	<i>Krôcôs rendus par le prestataire</i>	<i>Euros remis en échange</i>	<i>Montant de la participation aux frais de gestion</i>
18/04/18	40 Kô	40 €	/
25/05/18	50 Kô	50 €	/
Totaux de fin de trimestre au 30/06/18	90 Kô	90 €	Inf. à 100 Kô > Tranche à 3 % soit $90 \times 0,03 = 2,70$ € arrondis à l'entier supérieur : 3 €
14/07/18	150 Kô	$150 - 3 = 147$ €	Note : 150 € sont retirés du compte de réserve, 147 € sont remis au prestataire 3 € alimentent le compte courant des VM

<i>Date</i>	<i>Krôcôs rendus par le prestataire</i>	<i>Euros remis en échange</i>	<i>Montant de la participation aux frais de gestion</i>
15/04/18	100 Kô	100 €	/
23/05/18	150 Kô	150 €	/
Totaux de fin de trimestre au 30/06/18	250 Kô	250 €	Sup. à 201 Kô > Tranche à 5 % soit $250 \times 0,05 = 12,50$ € arrondis à l'entier supérieur : 13 €
28/09/18	100 Kô	$100 - 13 = 87$ €	Note : 100 € sont retirés du compte de réserve, 87 € sont remis au prestataire 13 € alimentent le compte courant des VM